



CAHIER DES CHARGES

Evaluation finale projet RC125

Réf : RC-BGI-IOT-12-2023-405

Dans le cadre du projet « ***vers un renforcement et une pérennisation de la prise en charge, de l'accompagnement et de la réinsertion des mineurs vulnérables à Bangui*** » financé par l'AFD (Agence française de Développement, Triangle Génération Humanitaire (TGH) souhaite réaliser une évaluation finale. A cet effet, TGH recherche un consultant.

Les offres doivent être en stricte conformité avec les spécifications administratives et techniques décrites dans le présent document et ses annexes.

Sommaire

1		
Article 1.	RESUME DE LA PROCEDURE.....	3
1.1	Référence de publication	3
1.2	Procédure d'achat.....	3
1.3	Autorité contractante.....	3
1.4	Résumé de la transaction.....	3
1.5	Retrait et dépôt des offres.....	3
Article 2.	ORIGINE.....	4
Article 3.	PARTICIPATION.....	4
Article 4.	OBJET	4
Article 5.	LOTS.....	4
Article 6.	LOCALISATION DE LA PRESTATION.....	4
Article 7.	LIMITES DE LA PRESTATION	4
Article 8.	PENALITES DE RETARD DE LIVRAISON	5
Article 9.	DUREE ET MODALITE DU CONTRAT.....	5
Article 10.	MONNAIE DE REFERENCE	5
Article 11.	PROCEDURE DE PAIEMENT	5
Article 12.	VALIDITE.....	5
Article 13.	ANNULATION DE L'OFFRE	5
Article 14.	SOUMISSION DE L'OFFRE.....	6
Article 15.	CONTENU DE L'OFFRE	6
Article 16.	OUVERTURE DES OFFRES.....	7
Article 17.	COMPARAISON DES OFFRES	7
Article 18.	JURIDICTION ET LOI APPLICABLE	8
Article 19.	ATTESTATION D'ENGAGEMENT DU SOUMISSIONNAIRE	8

Article 1. RESUME DE LA PROCEDURE

1.1 Référence de publication

Ref: RC-BGI-IOT-12-2023-405

1.2 Procédure d'achat

Appel d'offre international ouvert

1.3 Autorité contractante

Triangle Génération Humanitaire

1 rue Montriblond, 69009 Lyon, France

1.4 Résumé de la transaction

Prestation de service : Evaluation finale de projet

1.5 Retrait et dépôt des offres

Une publication sera effectuée de la façon suivante :

- Presse locale : Radio, journal écrit
- Reseautage : Cluster logistique
- Sur le site internet du CCO Bangui
- Site TGH
- Sites reliefweb et coordinationsud
- Sur le site internet afd.dgmarket

Le cahier des charges ainsi que les termes de référence sont présentés dans le présent document. La période de soumission considérée est la suivante :

Du 19/04/2024 au 15/01/2024

Le dépôt des offres devra se faire de manière électronique au plus tard le :

11 mai 2024 16h30 (UTC+1)

Le dossier sera adressé à :

Stephane VENGUT
Responsable Logistique, Lyon France
stephane.vengut@trianglegh.org

Gilles GROISELEAU
Référent technique, Lyon France
Gilles.groizeleau@trianglegh.org

1.6 Information complémentaire

Toute demande d'information complémentaire peut être demandée aux personnes ci-dessus jusqu'au 10 mai 2024.

Article 2. **ORIGINE**

Il n'y a pas de contrainte d'origine pour les prestations de cette procédure.

Article 3. **PARTICIPATION**

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les personnes physiques et morales, sociétés et entreprises légales. Les personnes morales doivent **présenter une preuve valide d'inscription au registre du commerce**. Les participants doivent également pouvoir justifier :

- Diplôme d'études supérieures en sciences sociales, sociologie, santé publique, épidémiologie, statistiques ou tout autre domaine équivalent ;
- Expérience en Suivi et Evaluation, en particulier des projets de protection (au moins 2 évaluations finale et/ou mi-parcours de projet humanitaire);
- Excellente maîtrise et expérience avérée des méthodes de recherche quantitatives et qualitatives
- Excellente maîtrise et expérience avérée en analyse genre, excellentes capacités à intégrer les questions de genre dans la planification, la réalisation et l'analyse des résultats obtenus ;
- Une excellente connaissance du contexte socio-politique de la RCA plus particulièrement du celui des régions d'intervention du projet ;
- La maîtrise de la langue française est exigée ;
- De solides connaissances analytiques, aisance rédactionnelle et habilité à synthétiser et présenter clairement des résultats ;

Article 4. **OBJET**

Voir Annexe 1 termes de référence

Article 5. **LOTS**

Cette offre est composée de **1 lot** : Prestation de service pour l'évaluation finale d'un projet dans le secteur d'activité de la protection.

Article 6. **LOCALISATION DE LA PRESTATION**

L'évaluation se déroulera à Bangui, capitale de la République centrafricaine.

Article 7. **LIMITES DE LA PRESTATION**

1. Réception des livrables liées à la prestation et validation :

La réception des livrables sera réalisée par un représentant de Triangle Génération Humanitaire. Les livrables à remettre sont indiqués dans les termes de références, page 6.

Lors de la remise des livrables, une réception contradictoire sera effectuée par le prestataire et Triangle Génération Humanitaire.

L'acceptation finale sera accordée dans un délai de quatorze (14) jours ouvrés maximum après la date de réception préliminaire. Dans le cas où Triangle Génération Humanitaire constate que la quantité ou la qualité n'est pas conforme aux spécificités du contrat, Triangle Génération Humanitaire se réserve le droit de refuser une partie ou la totalité des livrables.

2. Qualité des livrables

La qualité des livrables doit être conforme aux spécificités tel que définis dans les termes de références en Annexe 1 page 6.

3. Conditonnement

Tous les livrables seront partagés par voie électronique.

Article 8. PENALITES DE RETARD DE LIVRAISON

Dans le cas où la remise des livrables finaux est retardée de plus de 5 jours, le prestataire sera tenu de payer des pénalités de retard. Elles sont calculées à partir de la date d'expiration de la période contractuelle de livraison qui sera indiquée dans le contrat. Le dommage est fixé à une déduction de 2 % par jour calendaire de retard du montant total du lot en vertu du contrat. Ces sommes seront déduites du paiement final.

Article 9. DUREE ET MODALITE DU CONTRAT

La durée du contrat est entérinée à la signature du contrat et du calendrier de travail réalisé par les deux (2) parties au début de la prestation. Les prix seront fixes sur cette durée. Le contrat pourra être amendé pour une durée déterminée entre les deux parties, sous réserve de la signature d'un avenant au contrat.

Article 10. MONNAIE DE REFERENCE

Le prix de la prestation doit être indiqué en euros. Les paiements seront effectués en euros par virement bancaire. Aucune variation de prix ne sera prise en considération.

Article 11. PROCEDURE DE PAIEMENT

Le paiement du contrat se fera comme suit :

Tranches	Date due
1 ^{ère}	20% A la signature du contrat
2 ^{sd}	20% Au début de la mission terrain
3 ^{ème}	30% A la fin de la mission terrain
4 ^{ème}	30% A l'acceptation des livrables finaux

Afin de prétendre au versement d'un paiement, le prestataire devra présenter **une facture détaillée TTC** avec signature et **cachet** au bureau Triangle Génération Humanitaire de Bangui et/ou de Lyon, ainsi que le bon de réception contresigné par les deux parties. Chaque facture fera apparaître le détail **du prix unitaire, du prix total et de la référence du contrat.**

*Le paiement s'effectuera par **virement** au nom de/du l'Entreprise/Cabinet de prestation.*

Article 12. VALIDITE

Les soumissionnaires sont liés par leur offre pendant un délai **de 90 jours** à compter de la date limite de soumission des offres.

Article 13. ANNULATION DE L'OFFRE

Toute offre proposée par le prestataire est considérée comme définitive. Si le prestataire, sélectionné après l'analyse comparée des offres, annule son offre pour quelque raison que ce soit,

le dit prestataire se verrait exclu de la base de donnée des prestataires de Triangle Génération Humanitaire pour une durée minimum d'un an.

Article 14. SOUMISSION DE L'OFFRE

Les offres doivent être adressées en français. Toutes les offres et les documents présentés deviennent la propriété de TGH et ne seront pas retournés au soumissionnaire.

Le soumissionnaire remplira une facture proforma accompagnée de descriptifs détaillés tels que demandés dans l'Annex 1 Termes de Références ainsi que de preuves d'expériences passées dans le domaine de la prestation de service concernée ici.

Les offres doivent être envoyées par courrier électronique à toutes les adresses mentionnées dans l'article 1.5

Article 15. CONTENU DE L'OFFRE

L'offre doit contenir une partie administrative, technique et financière telle que détaillée ci-dessous :

❖ Documents administratifs :

- Une copie de la pièce d'identité ou du passeport en cours de validité ; (pièce éliminatoire)
- Inscription au registre du commerce ; (pièce éliminatoire)
- Attestation de Régularité fiscale ; (pièce éliminatoire)
- Attestation d'affiliation bancaire ;
- Attestation de vigilance (URSAFF) pour les candidats français ;
- Les présents documents signés et cachetés par le prestataire, incluant :
 - o Code conduite (annexe 4) ;
 - o Conditions d'exclusion (annexe 5) ;
 - o Clauses particulières (annexe 6) ;
 - o Déclaration d'engagement PEAS (annexe 7) ;
 - o Déclaration d'intégrité (annexe 8) ;
 - o Clause de sûreté (annexe 9).

❖ Offre du prestataire (signés et tamponnés)

Toutes les expressions d'intérêt devront inclure :

- **Une lettre résumant la compréhension des enjeux de cette prestation**
- **Portfolio de réalisations précédentes**

Une offre financière comprenant :

- **Honoraires : tous les honoraires doivent comprendre la rémunération effective du prestataire, par jour de travail**
- **Les déplacements**
- **Les frais de restauration**
- **Les frais d'hébergement**
- **Les frais de communication et de reproduction le cas échéant**

La marge, qui couvre les frais généraux du prestataire, l'assurance et les structures de soutien si besoin.

L'ensemble des honoraires, frais de communication, de déplacement et tout autre coût doit être inclus dans le budget proposé.

A noter que pour l'étape de contractualisation, il sera demandé au prestataire d'être en conformité avec l'ensemble des obligations professionnelles, fiscales et sociales requises. Le prestataire devra fournir toutes les pièces justificatives prouvant la légalité de ses activités ainsi que les certificats d'assurance adéquats.

Article 16. OUVERTURE DES OFFRES

Les offres seront étudiées par la commission chargée de l'examen des soumissions aux dates et lieux indiqués ci-dessous :

Date : entre le 13 et le 17 mai 2024

Lieu : Bureaux de Triangle Génération Humanitaire à Bangui RCA. L'ensemble des offres reçues seront réunies dans le même dossier d'analyse des offres.

Article 17. COMPARAISON DES OFFRES

Les soumissionnaires seront sélectionnés sur la base des critères suivants:

- **Acceptation administrative** :
Les dossiers seront acceptés administrativement en fonction des documents fournis.
 - **Evaluation des offres** :
Uniquement les dossiers acceptés administrativement seront évalués selon les barèmes et les coefficients suivants.
1. **L'expérience nationale et/ou internationale (Coef :3)** : Le prestataire ayant une expérience d'au moins 3 ans dans la réalisation de diverses prestations en lien avec le domaine humanitaire et plus particulièrement dans le secteur de la protection de l'enfance et du renforcement des acteurs concernés par ce public aura la note maximale de (5 pts) ; les autres notes seront décroissantes et (notés sur 5 points) . Le prestataire devra pour ce faire fournir à TGH des contrats, bon de commande.
 2. **Expérience du prestataire dans le domaine (Coef :3)** (CV, diplôme, attestation de formation ou de participation) à fournir. NB : Il ne sera pas possible de changer une personne de l'équipe à la phase réalisation sauf cas de force majeure approuvé par TGH. Par poste et par expérience les notes seront de 5 à 0. Le calcul se fera au prorata.
 3. **Le prix total de l'offre (Coef :5)** : Le prestataire proposant l'offre la moins disante avec un budget structuré cohérent et détaillé qui prends en compte les frais réels et les honoraires aura la note la plus haute, les autres notes seront calculé au prorata (notés sur 5 points) ;
 4. **La qualité des travaux précédents présentés (Coef : 5)** : pour l'appréciation de la qualité des travaux antérieurs, le prestataire fournira à TGH des certificats de bonne exécutions, qu'un portofolio résumant les expériences. La meilleure proposition aura 5 points et les autres seront décroissant.
 5. **La disponibilité (Coef :3)** : Le candidat qui aura proposé une capacité de déploiement et un planning d'activité raisonnable aura le maximum de point (notés sur 5 points) et les autres au prorata

6. **La méthodologie du travail proposée (Coef :5)** : le prestataire ayant un narratif méthodologique spécifique, Mesurable, Atteignable, Realiste dans delai raisonnable. (5 points)

Il est tout à fait possible que plusieurs prestataires soient à égalité de points pour un critère. Les grilles d'évaluation sont présentées dans les annexes 3 et 4.

Article 18. JURIDICTION ET LOI APPLICABLE

En cas de litige, une solution à l'amiable sera favorisée. Si celle-ci n'aboutit pas, le litige sera traité par les chambres internationales des juridictions compétentes dans le ressort de la Cour d'Appel de Paris.

Article 19. ATTESTATION D'ENGAGEMENT DU SOUMISSIONNAIRE

En réponse à votre invitation à l'appel d'offre référencé RC-BGI-IOT-12-2023-405, je soussigné,
..... ;

Représentant la compagnie/société :
déclare avoir examiné et accepté toutes les conditions du cahier des charges référencé ci-dessus.

J'accepte de livrer dans les termes du cahier des charges les services décrits dans les termes de référence de cette procédure, annexe 1 du présent cahier des charges.

Le prix total de mon offre en EURO est de :

- Lot 1 :

Cette offre est valide pendant la durée définie à l'Article 12 à compter de la date limite de remise des offres.

Je m'engage à respecter les annexe 4, 5, 6, 7, 8 et 9 du présent cahier des charges.

Dans le cas où ma proposition d'offre serait retenue, je m'engage, si nécessaire, à fournir les preuves respectant ces Conditions d'Exclusion. Je m'engage à informer Triangle GH si la situation de la compagnie/société changeait vis-à-vis de ces conditions.

Je prends en compte le fait que Triangle GH n'est pas forcée de mener à bien cet appel d'offre, et que Triangle GH se réserve le droit d'en attribuer seulement une partie. Cela ne pourrait avoir de conséquence envers la compagnie/société soumissionnaire.

Les documents de la présente mise en concurrence sont :

- Cahier des charges
- Les Termes de références (annexe 1)
- Attestation d'engagement du soumissionnaire (ci-dessus)
- Annexe 4 – Code de conduite
- Annexe 5 – Conditions d'Exclusion
- Annexe 6 – Clauses particulière
- Annexe 7 – Déclaration d'engagement PEAS
- Annexe 8 – Déclaration d'intégrité
- Annexe 9 – Clauses de sécurité

Nom complet :

Représentant la compagnie/société :

Lieu et date :

Signature et cachet :